

DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2021–2022

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte après le 22 octobre 2021 (date de réception de la demande) pour les personnes inscrites avant la rentrée. Pour celles inscrites en cours d'année, le délai est fixé à un mois à compter du jour de réception de l'inscription.

Une dérogation est possible sur présentation d'un certificat médical : dans ce cas-là, le remboursement prendra effet à la date de réception de ce certificat.

NOM (en majuscules) : Prénom :

N° carte d'étudiant Date de naissance

Demande le remboursement de l'(ou des) activité(s) suivante(s) :

.....
.....
.....

Code(s) :

ainsi que la cotisation de base OUI NON

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA CARTE D'ÉTUDIANT
SI VOUS DEMANDEZ LE REMBOURSEMENT INTÉGRAL,
et, si nécessaire, le certificat médical.

Sans cette carte, aucun remboursement intégral ne pourra être traité.

Le 20....